

Nom et coordonnées de l'école : LIONS DE GUYENNE	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE REOUVERTURE DES ECOLES- COVID 19
Commune : CASTRES GIRONDE	
Date : Mardi 19 Mai	

Circonscription DE TALENCE

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme Morin

Equipe enseignante :	Mme DURIEUX, Mme LAVILLE, Mme MENIOLLE, Mme MINGOUTAUD, Mme MORIN, Mme SOULEYREAU.
Le maire ou son représentant :	Mr CONSTANT maire de la commune, Mme PEREZ 2ème adjointe chargée de l'enseignement scolaire, du périscolaire et de la restauration scolaire
DDEN :	MME BILATE
Invités (personnel municipal,...) :	
Représentants des parents élus	Mme BERTHAUD, Mme CERISE, Mme CHOISIT, Mme CHOLET, MR DORE, Mme GOUZY, Mr MAURY, Mme MICHELOT.

Excusés : Mme SAUSSEDE (arrêt de travail), Mme LALANDE (enfant malade)
Mme VALLECILLOS responsable du service scolaire et périscolaire
Les professeurs en « télétravail ».

Début du conseil d'école : 18 h Salle des fêtes

Secrétaire de séance : Mme Morin

INFORMATION SUR LA REOUVERTURE DE L'ECOLE

Réf : protocole sanitaire national et cadre départemental Éducation Nationale

Date de réouverture de l'école aux élèves : 12 MAI 2020

Modalités d'accueil du 12 au 25 mai :

Classes accueillies (sur la base du volontariat des familles)	En alternance (LJ/ MV)	Temps plein LMJV
GS MME BORDELAIS		X
GS MR REMY		X
CM2 MME SOULEYREAU		X
CP MME MINGOUTAUD	X	
CP MME MENIOLLE	X	
CM2 MORIN DUPLESSY	X	
Enfants de « personnels indispensables... »		x

Classes dont le travail à distance sera maintenu à minima jusqu'au 25 mai :

MS PS MME SAUSSEDE / PS MME LAVILLE / CE2 CM1 MME DURIEUX / CE1 CE2 MME FAUSTINO
CE1 CE2 MME GUILLOT

Effectifs présents durant cette première période :

Jour	CM2 15 + 9	CP 15+15	GS 10+10	Enf prio	PROF PRESENTS	PROF DISTANCIEL
Mardi 12	10+6	6+2	3+6	2	9	5
Jeudi 14	7+4	6+4	3+7	3	8	5
Vendredi 15	9+5	6+2	3+7	4	6	5
Lundi 18	6+7	6+5	3+7	3	8	5
Mardi 19	10+6	7+3	3+7	5	8	5

Des familles attendent le 25 mai la prise en charge de toute la fratrie (les professeurs se sont efforcés de mettre les mêmes jours d'école) ou d'autres attendent la fin du chômage partiel.

IMPORTANT : A partir du 25 mai ces modalités d'accueil vont évoluer : les classes prises à plein temps passeront sur le même rythme d'une journée sur 2.

Mr le Maire informe que pour la période du 25 mai au 2 juin 2020 pour des raisons sanitaires :

✓ Pas d'ouverture pour les classes maternelles PS et MS, seuls les GS sont maintenus.

LES PS/MS restent en mode « école à la maison » avec envoi des travaux.

✓ Ouverture de toutes les classes élémentaire, accueil des enfants du CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Pour la période à partir du 2 juin : le prochain conseil municipal installé avant le 28 mai indiquera les modalités d'accueil à compter du 2 juin.

Les principes généraux du protocole sanitaire définies par le ministère de l'éducation nationale reposent sur 5 fondamentaux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrière :
3. La limitation du brassage des élèves
4. Le nettoyage et la désinfection du matériel
5. La formation, l'information et la communication

1) une distanciation d'1 m entre les personnes est à respecter, tout en tenant compte des difficultés avec les jeunes élèves Ces gestes seront rappelés régulièrement aux enfants. De même, le respect d'une distance d'1 mètre fera l'objet de l'attention de tous et par tous, dans les différents temps de l'école (à l'accueil, pendant la classe, au moment des repas) Des autocollants et des marquages au sol ont été installés.

2) Gestes barrière et distanciation sociale. Ce sont les mesures de prévention les plus efficaces : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir unique et le jeter, saluer sans se serrer la main

Un lavage des mains au savon pendant au moins 30 secondes en utilisant une serviette en papier jetable est assuré régulièrement.

L'utilisation d'un gel hydro alcoolique est utilisé sous le contrôle étroit d'un adulte et seulement dans le cas où un élève ne peut pas se déplacer vers un point d'eau.

Ce lavage des mains est réalisé à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe après les récréations, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, **le soir dès l'arrivée au domicile,**

Le port du masque par le personnel est obligatoire. Ce port du masque est également obligatoire pendant la circulation au sein de la classe ou de l'école ou encore pendant la récréation.

MERCI A MR MAURY parent d'élèves pour la fourniture de visières à l'ensemble du personnel.

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est proscrit. Pour les élèves des écoles élémentaires le port du masque n'est pas recommandé. Mais les élèves peuvent en porter s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvaise utilisation (ou en cas de situation médicale validée par le médecin référent).

3) le principe de la limitation du brassage des élèves : la stabilité des classes et du groupe des élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de niveaux différents. Les

équipes ont organisé les groupes en fonction de ces contraintes. Une attention particulière est portée sur les points suivants :

L'arrivée et le départ de l'école, les déplacements dans l'école, les récréations.

L'accueil est organisé de manière à respecter la distanciation physique. L'accueillant porte un masque. Une distanciation d'au moins d'1 m est respecté. Les portes d'entrées sont maintenues ouvertes -dans le respect des consignes et normes incendie- pour éviter les contacts. Les élèves se lavent les mains dès leur entrée. **Les familles sont appelées à respecter la distanciation quand ils viennent chercher leur enfant ou le déposer.**

Aménagement des salles de classe

L'aménagement des salles de classe permettra de respecter les règles de distanciation sociale.

Récréation

Les récréations ont lieu de façon échelonnée, par petits groupes d'enfants. Un lavage des mains systématique est effectué après chaque temps de récréation. Les personnels de surveillance sont équipés de masque.

4) la désinfection et le nettoyage des locaux et matériels et des équipements, une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Quand les locaux ont été fréquentés dans les derniers jours, même partiellement un nettoyage et une désinfection adaptée ont eu lieu avant la rentrée des personnels et des élèves.

Nettoyage après la reprise : deux possibilités

➤ **Un protocole en deux étapes :**

Nettoyage avec un détergent usuel suivi d'un rinçage puis une désinfection à l'aide d'un virucide conforme à la norme EN 14 476. Les lingettes désinfectantes et conformes à cette norme peuvent être utilisées

➤ **Un nettoyage en une étape** en utilisant un produit détergent désinfectant conforme.

En absence de désinfectant virucide, conforme une solution désinfectante à base de javel peut être utilisée

Les locaux sont aérés 15 minutes avant l'arrivée des élèves

Un nettoyage approfondi des sols est réalisé quotidiennement

Les zones fréquemment touchées comme les poignées de porte, les rampes d'escaliers, les interrupteurs ou les robinets sont nettoyés plusieurs fois par jour

Quand un groupe d'élèves change, un nettoyage des tables, chaises, équipements est effectué.

Dans notre école, les deux protocoles sont appliqués. Les toilettes maternelles sont désinfectées après le passage de chaque groupe classe. De même en élémentaire tous les midis (et toutes les poignées également).

5) la formation, l'information et la communication

Il est nécessaire d'impliquer les élèves, les parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Les personnels sont formés aux gestes barrière au port du masque et à la distanciation physique.

Les parents sont informés du respect des gestes barrières à appliquer et de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une **prise de température quotidienne avant de venir à l'école** et le soir en rentrant au domicile (température de moins de 37,8). Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'école.

Le processus en cas de symptômes chez un élève est expliqué aux élèves, ainsi que les heures d'entrée et de sortie dans les écoles.

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire a été désinfecté, aménagé avec des distances d'1,20 m entre les tables : en maternelle il y a maintenant 30 places au lieu des 90 auparavant ; de même en élémentaire.

Jusqu'à présent il n'y a pas eu de soucis – Des pique-niques étaient fournis dans des poches- aucune manipulation des repas. Les enfants sont très contents des sandwiches et chips.

A partir du 25 mai les repas froids vont évoluer : des salades, viandes froides (Fin du mode sandwich)

Il y aura deux services. Le temps est plus court pour le repas (pas besoin de les servir) et donc possibilité de faire trois services.

Un lavage des mains est réalisé avant et après le repas.

Le lieu de restauration est nettoyé et désinfecté selon les préconisations en vigueur après chaque utilisation.

Les élèves, le jour de leur premier jour d'école bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières, le lavage des mains jusqu'à devenir un rituel.

Gestion d'un cas suspect ou avéré :

Les signes évocateurs sont :

La toux, l'éternuement, l'essoufflement, le mal de gorge, la fatigue, les troubles digestifs, la sensation de fièvre. . Dans le cas de la survenue d'un de ces symptômes la personne est immédiatement isolée dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les parents de l'élève sont appelés. Les gestes barrières sont impérativement respectés. La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des éventuelles modalités de dépistage. Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.

La personne ne peut revenir qu'après un avis médical. En cas de test positif, l'école est informée afin de contacter les autorités sanitaires et la collectivité territoriale pour les suites à donner. Information immédiate de l'IEN et du médecin scolaire ; le respect du secret médical est à rappeler.

Le fonctionnement du périscolaire et du « parascolaire » :

La garderie fonctionne normalement. Par contre sur le temps scolaire, la mairie ne peut pas mettre en place des activités sur les demi-groupes non scolarisés. Problèmes d'espaces, de locaux et d'accueil à la cantine. Egalement financièrement, cela n'est pas envisageable, il faudrait embaucher environ 20 personnes.

Temps de repos

La salle de sieste n'est pas en fonctionnement pour l'instant.

Garderie/ APS

La garderie fonctionne normalement aux mêmes horaires. Le périscolaire du temps méridien est maintenu. Les enfants ont des activités sur l'heure de déjeuner.

Nettoyage et désinfection (précision de la fréquence du nettoyage)

Les différents locaux (salles de classe, restaurant scolaire, sanitaires...), le mobilier, le matériel... sont nettoyés et désinfectés quotidiennement par les services municipaux.

Les salles de classes et autres salles intérieurs seront aérées à chaque récréation.

Mr Le Maire évoque le soucis de sols mouillés avec de l'eau savonneuse dans les couloirs : il y a trop de pression et les robinets giclent.

La problématique des enfants du voyage est évoquée avec la prise en charge par Mme Lalande : malgré toutes les démarches de ce professeur, pour l'instant aucun enfant n'est venu à l'école. Mr Le Maire évoque un décès avec un regroupement possible demain et craint une transmission du virus.

Les parents d'élèves soulèvent le problème des portails arrières non utilisés : Mr Le Maire explique sa décision d'un accès uniquement par l'avant des bâtiments à cause du plan vigipirate qui est en rouge.

Les horaires décalés qui vont être adressés aux parents ce soir font également l'objet d'un débat : les entrées sont échelonnées comme demandées dans le protocole. Mais Mr le Maire impose un respect des horaires définis habituellement à l'école, pas d'arrivée au-delà de 8h30, sortie à 12h, reprise 13h50 et pas de sorties avant 16h30.

Les parents d'élèves ainsi que les professeurs font remarquer que les élèves commençant à 8h10 le matin devraient avoir la possibilité de finir plus tôt ; Mr Le Maire dit qu'il faut respecter les horaires de travail des parents. Les représentants des parents ne comprennent pas cette problématique car chaque jour ils doivent s'adapter ainsi que leurs employeurs durant cette crise.

Aucune solution n'est apportée.

Fin du conseil d'école : 19h15

Prochain conseil le 30 juin 2020. Cette date semble trop éloignée aux représentants des parents d'élèves qui ont plusieurs questions en attente depuis le dernier conseil annulé. Il est convenu que les questions seront envoyées à l'école et à la mairie pour apporter des réponses au plus vite.

Fait à Castres Gironde le 19/05/2020

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École
Mme Morin

Le Secrétaire de séance :

Mme Morin